



**REUNION DE PLANIFICATION
POUR LA MISE EN OEUVRE
DU PROJET VOLTA – HYCOS**

OUAGADOUGOU - BURKINA FASO

9 - 11 MARS 2005

RAPPORT PROVISOIRE

TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION
2.	SÉANCE D'OUVERTURE
3.	PARTICIPATION
4.	ORGANISATION DE LA REUNION
5.	PRESENTATION ET COMMENTAIRES SUR LE DOCUMENT DE PROJET
6.	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS
7.	CLOTURE

ANNEXES

1. Liste des participants
2. Programme de travail

1. INTRODUCTION

1.1 Concilier les besoins en eau douce en qualité et quantité suffisante avec la protection de l'environnement est un des grands challenges auxquels l'humanité doit faire face au début du XXI^{ème} siècle. L'Agenda 21 (UNCED, 1992) Chapitre 18 sur l'eau douce et le rapport de la Conférence Internationale sur l'Eau et l'Environnement (ICWE, 1992) dans lequel il était établi et reconnu que la connaissance du cycle de l'eau (quantité et qualité) était le préalable pour une bonne gestion des ressources en eau. L'évaluation, le suivi et la gestion des ressources en eau sont conditionnées par l'existence de systèmes d'informations pertinents sur les ressources en eau aux niveaux national et régional, couvrant non seulement les aspects acquisition et traitement des données mais aussi les échanges et la dissémination de ces données et informations aux différents utilisateurs (des décideurs au grand public).

1.2 De plus, le Chapitre 18, le rapport de l'ICWE et le rapport de l'OMM/UNESCO sur l'évaluation des ressources en eau (1991) mirent en évidence que dans plusieurs régions du monde, ces systèmes d'information ne fonctionnent pas correctement ou n'existent pas. Avec une référence particulière à la sous région ouest et centrale africaine, les conclusions du rapport du PNUD/BM sur l'évaluation de l'Hydrologie Sub Saharienne, présenté en décembre 1992, releva la situation alarmante des systèmes d'information hydrologiques et institutions chargées de les mettre en oeuvre.

1.3 Les raisons de cette situation ont été longuement discuté pendant la conférence d'Addis Abeba (20 – 25 mars 1995) organisée conjointement par l'OMM et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (ECA) avec le support de nombreux pays, y compris la France. L'évaluation de l'hydrologie et le rapport de la conférence d'Addis Abeba, qui a été approuvé durant le 12^{ème} congrès de l'OMM et le Conseil des Ministres de l'ECA ont proposé un certain nombre de mesures pour redresser cette situation aussi bien au niveau national que régional.

1.4 L'OMM a depuis 1993 engagé la promotion d'un système mondial d'observation du cycle hydrologique (WHYCOS), basé sur des stations de référence (observatoires hydrologiques) avec transmission de données en temps réel ou semi réel, aussi souvent que possible à travers le réseau mondial de satellites de surveillance météorologique, avec l'idée de faciliter le développement des bases de données distribuées nationales, régionales et internationales, constituées de données de grande qualité, cohérentes et constamment mises à jour, sur les débits des rivières, la qualité de l'eau ainsi que certains paramètres climatiques.

1.5 A la demande du Ministère Français des Affaires Etrangères, l'OMM a préparé un rapport sur la définition d'un projet d'observation du cycle hydrologique pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale (AOC-HYCOS). Une phase pilote de AOC-HYCOS a été mise en oeuvre entre 2000 et 2003 par le groupement ABN –CRA, avec la participation de onze pays de la région, sur un financement de la France. Le but principal était de renforcer le développement de l'Observatoire Hydrologique Régional de l'Afrique de l'Ouest et Centrale.

1.6 L'OMM a proposé dans une étape suivante la mise en oeuvre d'un certain nombre de composantes par grands bassins fluviaux transfrontaliers, mis en oeuvre indépendamment les uns des autres. Un cadre stratégique de mise en oeuvre a été rédigé par l'OMM et l'approche proposée a été approuvée par les pays et institutions impliqués.

1.7 L'OMM en collaboration avec l'IRD a préparé le document de projet provisoire et l' a adressé aux Services Hydrologiques Nationaux des principaux acteurs du bassin pour les premiers commentaires en septembre 2002. Les directeurs et experts des principaux pays

partenaires se sont rencontrés à Accra en octobre 2002 et ont suggéré des modifications au document de projet devant être incluses dans la proposition, laquelle a également été largement diffusée dans les autres pays du bassin

1.8 Le projet Volta-HYCOS vise à développer le réseau régional nécessaire ainsi que l'infrastructure technique sous-jacente de collecte et de gestion de données pour l'échange d'informations sur l'état des ressources, qui représente la base nécessaire pour le développement des services institutionnels.

1.9 Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM, composante française du GEF) financera le projet à hauteur de 1 000 000 €. Un accord a été signé entre l'OMM et le FFEM pour le financement du projet. L'OMM va mettre en œuvre le projet et fournira la supervision technique.

2. OUVERTURE (Point 1 de l'ordre du jour)

2.1 L'ouverture officielle de la réunion a eu lieu le 09 mars 2005 dans la salle Raibaud de l'EIER-ETSHER. La réunion a été ouverte par Monsieur Francis Bougaïre, Directeur Général de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques représentant Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques.

2.2 Dans son discours d'ouverture, Mr Francis Bougaïre souhaita la bienvenue aux participants au Burkina Faso. Il souligna l'importance de la réunion pour une gestion rationnelle des ressources en eau et le renforcement des efforts des pays vers une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Il informa l'assemblée que cette réunion est une bonne opportunité pour discuter, planifier, et exprimer les engagements des pays pour une coopération dans la mise en place du projet. Il confirma l'engagement de son pays à participer au projet Volta-Hycos et exprima les remerciements de son pays à l'AFD, l'IRD, l'EIER-ETSHER, et l'OMM, pour leur assistance aux pays du bassin de la Volta dans la définition et la mise en oeuvre du projet Volta-Hycos.

2.3 Monsieur Paul Ginies, Directeur Général de l'EIER-ETSHER, dans son intervention, souhaita la bienvenue aux participants dans les locaux de l'EIER-ETSHER. Il informa l'assemblée de changements récents de ses membres partenaires et donna un bref aperçu sur les statuts de l'EIER-ETSHER et de ces installations. Il indiqua également à l'assemblée les prestations que le Groupe EIER-ETSHER assure dans la région.

2.4 Le représentant de l'AFD, Monsieur Paul Jean Rémy, a insisté sur l'importance de la compréhension du cycle Hydrologique pour une meilleure gestion des ressources en eau. Il informa l'assemblée sur l'engagement financier de l'AFD sur des projets hydrologiques dans la région.

2.5 Le représentant de l'OMM informa les participants sur l'origine du programme WHYCOS en particulier sur le projet Volta-Hycos. Il exprima le soutien de l'OMM aux pays participants pour assurer le succès du projet. Il confirma que l'OMM accepte le rôle d'Agence de supervision du projet.

2.7 Les participants furent invités à une visite du centre de documentation de l'EIER-ETSHER.

3. PARTICIPATION

- 3.1 La réunion a rassemblé 12 responsables officiels des 6 Services Météorologiques et Hydrologiques Nationaux du Bassin de la Volta (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo) et des représentants de l'ABN, de l'EIER-ETSHER, de l'IRD, de l'AFD, de l'UICN, de la CEDEAO, du GWP, de l'INERA et de l'OMM. Une liste des participants est fournie en annexe 1 de ce rapport.

4. ORGANISATION DE LA REUNION (Point 2 de l'ordre du jour)

- 4.1 Mr. Frédéric Ouattara, Directeur du Service National de la Météorologie et Représentant Permanent du Burkina Faso auprès de l'OMM accepta la présidence de la réunion, avec Madame Saramatou Koné de la Côte d'Ivoire et Monsieur Kwa Wurodu du Ghana comme rapporteurs.
- 4.2 Après que chaque participant se soit présenté, l'assemblée approuva l'ordre du jour et le programme de travail avec quelques modifications mineures. Une copie de l'ordre du jour et du programme est donnée en annexe 2 du rapport. La première session de la réunion a été consacrée à des présentations et des discussions sur le projet pilote AOC-HYCOS, du programme WHYCOS, de l'EIER-ETSHER, du projet Volta-HYCOS, ainsi qu'aux commentaires des pays sur le document de projet. La deuxième session de l'après midi a été consacrée à des discussions détaillées sur les questions relatives aux aspects techniques et de gouvernance du projet. Le deuxième jour ont eu lieu des discussions détaillées sur les questions relatives aux aspects financiers du projet (budget du projet), aux activités et responsabilités de chaque partenaire ainsi qu'aux actions devant être entreprises après la réunion. Le dernier jour a été dédié à la rédaction et l'adoption du rapport.
- 4.4 Mr. Amadou Hama Maiga, Directeur de la recherche de l'EIER-ETSHER invita les participants à visiter les bâtiments de l'EIER-ETSHER afin de voir les installations et d'apprécier leur proposition d'héberger le Centre Régional du Projet. La visite a été organisée le 10 mars 2005 durant laquelle les participants ont visité plusieurs départements.

5. PRESENTATIONS ET COMMENTAIRES SUR LE DOCUMENT DE PROJET

I) CONCEPT WHYCOS ET PROJETS HYCOS (Point 3 de l'ordre du jour)

- 5.1 Le président de séance invita le représentant de l'OMM à présenter le programme WHYCOS. Ce dernier fit une présentation qui couvrit le concept, les bases du programme et la situation des différents projets HYCOS. Il informa l'assistance du rôle et de l'expérience de l'OMM dans le développement et la mise en oeuvre des projets dans le cadre du programme WHYCOS. Il insista aussi sur les questions importantes qui peuvent directement affecter le développement et la mise en oeuvre de n'importe quel projet. Il attira l'attention sur les questions de durabilité du projet, de règles sur l'échange de données et de gouvernance.

II) PROJET AOC – HYCOS (Point 4 de l'ordre du jour)

- 5.2 Le représentant de l'ABN fit une présentation de la phase pilote du projet AOC – HYCOS. Sa présentation fit le point sur l'historique du projet, ses réalisations, difficultés et leçons à retenir. Il présenta aussi le projet Niger-HYCOS et l'état actuel de mise en oeuvre. Les Participants ont compris la nécessité d'établir des liens entre les projets Volta et Niger HYCOS du fait qu'ils ont des objectifs communs pour servir les intérêts de la région.

III) EIER-ETSHER (Point 5 de l'ordre du jour)

- 5.3 Le représentant de l'EIER-ETSHER informa les participants à la réunion que l'EIER-ETSHER est une institution régionale regroupant 14 Etats membres de l'Afrique de l'Ouest et Centrale. Il informa l'assemblée des programmes de formation et des installations disponibles y compris la base de données récemment créée, les laboratoires et les capacités de recherche. Les participants ont reconnu la valeur des installations de l'EIER-ETSHER et il a été admis que de telles installations peuvent apporter un support déterminant pour la mise en œuvre du projet Volta-Hycos.

IV) Projet Volta– HYCOS – Aspects techniques et gouvernance (Point 6 de l'ordre du jour)

- 5.4 Le Représentant de l'OMM fit une brève présentation du projet Volta-HYCOS qui couvrait le cadre du projet, les objectifs, les questions de gestion et de gouvernance. Il informa ensuite les participants sur le but de la réunion ainsi que sur les résultats attendus.
- 5.5 Il a informé les participants que la version provisoire du document de projet avait été adressée en 2003 à tous les Représentants Permanents et aux Conseillers en hydrologie des pays du bassin de la Volta pour commentaires. Les participants ont noté que des documents de travail ont été fournis par l'OMM durant la réunion afin de faciliter les discussions sur les questions importantes de gouvernance et de gestion, et que ces documents avaient été préparés sur la base du document provisoire de projet.
- 5.6 Le Président de séance invita les participants à faire leurs commentaires sur le document provisoire de projet ainsi que sur les autres documents de travail.

Lettre d'engagement

- 5.7 Il a été convenu qu'il faut réviser, corriger et réécrire le projet de lettre d'engagement afin de clarifier les engagements de toutes les parties (OMM et pays). L'aide financière qui sera fournie aux pays pour la mise en œuvre des activités de terrain devra être mentionnée. Il est également recommandé d'ajouter un paragraphe d'introduction sur le contexte et les objectifs du projet.
- 5.8 L'assemblée a accepté que le point concernant le signataire de la lettre d'engagement soit sujet à plus de discussions au niveau national. Le Représentant de l'OMM a expliqué aux participants les fondements de cette lettre et leur a demandé d'obtenir la signature de ladite lettre par l'Autorité compétente. Cette même Autorité désignera le représentant du pays au Comité de pilotage.

Echange de données (Res. 25)

- 5.9 Le point particulier de l'échange des données a été discuté en détails et les pays se sont engagés à coopérer dans l'échange de données hydrologiques pour le bénéfice du projet. Il a été également convenu que les données devaient rester la propriété des pays et que leur sécurité devrait être garantie pour interdire tout usage illégal pour des activités commerciales. Il a également été décidé que les données pourront être fournies gratuitement pour des activités de recherche ou d'enseignement, ou de production d'informations utiles pour les pays participants.

- 5.10 Il a aussi été reconnu que les pays devront être en accord avec les résolutions 40 et 25 de l'OMM pour ce qui est des règles d'échange de données et d'inclure les deux résolutions comme annexes du document de projet.

Projet du Centre Régional (PRC)

- 5.11 Les participants ont apprécié l'offre faite par l'EIER-ETSHER d'accueillir le Centre Régional et ont accepté que le centre soit hébergé par l'EIER-ETSHER à Ouagadougou. Les représentants de l'OMM et de l'EIER-ETSHER ont convenu de coopérer pour préparer des Termes de Références clairs pour le Centre Régional et d'identifier clairement le rôle de chacun.

Coordonnateur de Projet

- 5.11 Les participants ont discuté le point du recrutement du Coordonnateur du Projet et se sont mis d'accord sur les points suivants :

- Il/elle devra être originaire de l'un des pays du Bassin des Volta
- Il/elle devra justifier de 15 années d'expérience minimum
- Il/elle devra avoir un excellent niveau d'anglais ou français et un bon niveau dans l'autre langue de travail.
- Il/elle devra avoir un niveau d'études universitaires (niveau bac + 4 ou 5) d'une université reconnue dans le domaine de l'hydrologie et/ou des ressources en eau.

A partir des commentaires ci-dessus, la version provisoire des TdR pour le Coordonnateur du Projet et le brouillon d'annonce pour le poste devront être corrigés et réécrits. Il a été accepté que les procédures pour l'annonce et le recrutement soient faits selon les règles en vigueur à l'OMM.

Comité de Pilotage du Projet (CP) :

- 5.12 Les participants expriment le besoin qu'un représentant du comité technique du bassin de volta (CTBV), comme membre du comité de pilotage (CP) afin de renforcer les liens entre le CTBV et le CP. Il a aussi été convenu que le projet ne financera la participation que d'un seul représentant de chaque pays. La participation d'autres représentants nationaux sera à la charge du pays demandeur. Les pays devront nommer leur représentant au CP et identifier un point focal dans le pays pour une coordination au niveau national

- 5.13 La composition du CP a été acceptée comme suit :

- Un représentant de chacun des six pays du bassin de Volta.
- Un représentant de donneur (FFEM).
- Un représentant de donneur (IRD).
- Un représentant de l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM).
- Un représentant du CRP (EIER-ETSHER).
- Un représentant du CT du bassin des Volta (CTBV)
- Le coordonnateur du projet (Secrétaire)

Les autres partenaires tels que ABN, UICN , CDEAO,etc. pourront être invités en qualité d'observateurs.

Document de Projet Provisoire

- 5.14 Les participants ont exprimé leur désir d'avoir plus de temps pour examiner la proposition de projet. Il a été convenu d'un commun accord que le document doit être vérifié par les pays et de fournir tout commentaire nécessaire à l'OMM pour prise en compte dans la version finale. Le représentant de l'OMM a informé l'assistante que tout commentaire sera pris en considération dans la préparation du document détaillé durant la phase préparatoire.
- 5.15 Les participants ont signalé le besoin d'une étroite coopération et d'identifier des liens forts entre le projet Volta-Hycos et les autres projets régionaux dans la sous région.

**V) Projet Volta– HYCOS - ASPECTS FINANCIERS - Budget et Personnels
 (Point 8 de l'ordre du jour)**

- 5.16 Le représentant de l'IRD fit une brève présentation sur les aspects financiers du projet Volta-HYCOS incluant le budget proposé, les contributions des partenaires, les personnels nécessaires au CR et la ventilation du budget entre les différentes rubriques.
- 5.17 Les participants ont noté que le budget total du projet est de 2 220 000 € et provient de la contribution du FFEM (1 000 000€ soit 45%) de l'IRD (870 000€ soit 39% en nature) des pays (200 000€ soit 9% en nature) et de l'EIER-ETSHER (150 000€ soit 7% en nature).
- 5.18 La contribution du FFEM sera principalement dédiée à l'achat d'équipements, la formation et au fonctionnement du CR du projet.
La contribution de l'IRD sera dédiée au fonctionnement du Centre Régional du Projet par l'affectation de personnels au sein de l'Unité de gestion du projet.
La participation des pays se fera sous la forme de support logistique au niveau national.
La contribution de l'EIER-ETSHER se fera par l'hébergement du CR et la mise à disposition de ses moyens matériels et de son expertise pour les actions de formation.
- 5.19 Le représentant de l'IRD informa les participants que le budget peut être modulé à l'intérieur d'une même ligne budgétaire. Si les pays jugent nécessaire de redistribuer les fonds d'une ligne budgétaire vers une autre, l'accord du bailleur de fonds sera sollicité.
- 5.20 Le président de séance invita les participants à exprimer leurs commentaires sur les aspects financiers du projet ;
- 5.21 Les participants ont discuté du budget dans le détail et exprimé leurs préoccupations sur les points suivants :
- la ventilation du budget
 - les types d'équipements proposés
 - les procédures d'achat des équipements
 - la prise en considération des variables climatologiques
 - la prise en considération des paramètres eaux souterraines, transports solides, qualité de l'eau
 - les activités du projet doivent donner la priorité à la collecte des données par rapport au traitement des données
 - l'échelle des salaires pour le coordinateur du projet et les autres membres de l'unité de gestion du projet

- le budget alloué à chaque pays, y compris le point particulier des points focaux
- la synergie entre Volta et Niger-HYCOS pour réaliser des économies d'échelles.

5.22 Le représentant de l'OMM informa les participants que le coordonnateur du projet sera recruté selon les règles de l'OMM et celles applicables dans la région en rapport avec l'échelle de salaires pratiqués par d'autres projets régionaux. L'achat des équipements se fera également en suivant les réglementations de l'OMM. En ce qui concerne les autres aspects abordés durant les discussions, il a été accepté que ceux-ci seraient discutés plus en détail avec la mission du projet au cours des visites de consultation des pays. Les participants furent invités à exprimer leurs points de vue et recommandations à la mission de projet pour une prise en considération dans la rédaction du document de projet, du budget détaillé et planning d'activités.

6. PLANNING D'ACTIVITES (Point 10 de l'ordre du jour)

6.1 Les participants ont discuté des prochaines actions devant être conduites dans la continuité de la réunion et se sont mis d'accord sur les points suivants :

- Finaliser et diffuser le compte rendu de la réunion (OMM)
- Finaliser et diffuser la version provisoire de la lettre d'engagement (OMM)
- Retourner à l'OMM la lettre d'engagement dûment signée (Pays)
- Finaliser et signer les accords nécessaires pour la mise à disposition des fonds (OMM, IRD, EIER)
- Demander la mise à disposition des fonds (OMM)
- Organiser les visites de consultation des pays (OMM, Pays)
- Finaliser les termes de référence pour le coordinateur du projet et démarrer les procédures de recrutement (OMM)
- Designer les représentants des pays au Comité de Pilotage et les notifier à l'OMM (Pays)
- Recruter le coordinateur de projet (OMM)
- Finaliser et diffuser le document de projet détaillé (OMM)
- Organiser la réunion du comité de pilotage (OMM, CR)

7. CONCLUSION

7.1 Les participants ont exprimé le soutien de leur pays au projet Volta-HYCOS et confirment l'enthousiasme de leur pays à participer au projet surtout dans la mesure où il est attendu que celui-ci les aide à résoudre un certain nombre de leurs préoccupations dans le domaine de la gestion des ressources en eau. Leur participation à la réunion doit être considérée comme une indication de l'intérêt de leur pays à participer au projet Volta-HYCOS.

7.2 Les participants ont exprimé leur satisfaction pour les installations de l'EIER-ETSHER et ont approuvé la localisation du Centre Régional du Projet (CRP) à Ouagadougou dans les locaux de l'EIER-ETSHER. L'OMM et l'EIER-ETSHER ont accepté de finaliser le plus vite possible l'accord pour héberger le CRP avec des Termes de Référence (TdR) clairs.

7.3 Les participants ont souligné le besoin de réviser la ventilation du budget pour satisfaire les priorités des pays, cela sera fait en concertation avec le bailleur de fonds.

- 7.4 Les procédures pour l'achat des équipements devront être en accord avec les règles de l'OMM.

8. RECOMMANDATIONS

Les participants recommandent :

- 8.1 à l'OMM de prendre en considération les commentaires précités (Para. 5.7/8), pour la lettre d'engagement et de préparer une version corrigée qui devra leur être adressée avant le 31 mars 2005.
- 8.2 que la lettre d'engagement des Etats dûment signée par l'Autorité compétente soit renvoyée au secrétariat de l'OMM au plus tard le 30 avril 2005, en y incluant la nomination du représentant du pays pour le CP.
- 8.3 à l'OMM de finaliser les TdR pour le coordinateur de projet et d'initier la procédure de recrutement dans les meilleurs délais possibles.
- 8.4 que le représentant désigné par les pays au CP soit la même personne pour les projets Niger et Volta HYCOS pour les pays participants aux deux projets.
- 8.5 que les membres désignés au CP et les points focaux dans les pays ne soient pas changés pendant toute la durée du projet.
- 8.6 que les visites de consultation dans les pays devront commencer dès la mise à disposition des fonds
- 8.7 aux Etats membres du bassin des Volta d'oeuvrer pour la surveillance et l'entretien régulier de leurs réseaux d'observation
- 8.8 que le document de projet définitif prenne en considération l'ensemble des besoins exprimés par les pays au cours de la phase de consultation.

9 CLOTURE